



ST MARTIN SUR ECAILLON

Téléphone : 03.27.27.15.03

E-mail : mairie@saintmartinsurecaillon.com

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2021 (CM58 09/04/2021)

Suite au confinement, la réunion s'est déroulée sans public.

Était absente excusée : Madame BLAS Murielle.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 FEVRIER 2021 : sa lecture n'a fait l'objet d'aucune remarque.

OBJET : DELIBERATION DU TAUX DE PROMOTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses nécessitent des ajustements de crédits comme indiqué ci-dessous :

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
C	Adjointes Techniques Territoriales	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	100
C	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	100
C	Adjointes Administratives Territoriales	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	100

Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité.

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2021.

Aussi, Monsieur le Maire indique-t-il à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taxes directes locales, à savoir cette année les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2021 :

Taxes :	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation :	13,54 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (part communale) :	12,88 %	12,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (part Départementale) :		19,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36,57 %	36,57 %

Après délibération, le Conseil adopte ces taux à l'unanimité.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2020

Approuvé à l'unanimité. Les écritures comptables de la commune sont conformes à celle du Trésorier.

**OBJET : DÉTERMINATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2020 ET
AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2019 comme énoncé ci-dessous :

Excédent global de fonctionnement : 121 958,00 €

Déficit global d'investissement (compte 001) : 45 327,32 €

Restes à réaliser 2020 en recettes : 3 856,00 €

Restes à réaliser 2020 en dépenses : 8 101,60 €

Affectation nécessaire (compte 1068) : 49 572,92 €

Reste pour le fonctionnement (compte 002) : 72 385,08 €

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Monsieur Michel DHANEUS, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021. Après délibération, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité : les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 351 045,25 euros. Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 174 747,80 euros.

La maquette budgétaire sera disponible sur le site internet de la commune.

OBJET : ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Adopté à l'unanimité : les subventions au budget 2021 au bénéfice des Associations seront :

- ADMR BERMERAIN 200 euros
- ASSOCIATION LES LUTINS DE SAINT MARTIN 400 euros
- ASSOCIATION AUTOUR DU CLOCHER 200 euros
- ASSOCIATION FANFARE LA RENAISSANCE 1 200 euros
- PECHE INDEPENDANTE 200 euros
- ASSOCIATION SAINT MARTIN EN FETE 300 euros
- ASSOCIATION LES SENIORS DYNAMIQUES 200 euros.

OBJET : CADEAU A MONSIEUR BONNOT JEAN-CLAUDE, ADJOINT TECHNIQUE

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le règlement d'une facture de 200,00 € correspondant à l'achat d'une microbineuse au bénéfice de M. BONNOT.

OBJET : 2 VENTES DE BOIS

Messieurs HENNEVIN Léopold et DUHEM Jean-François se sont portés acquéreurs de la vente de bois sur La Place pour la somme de 50,00 euros et Rue du Maréchal Leclerc (au futur lotissement) pour la somme de 100,00 euros. Ces 2 ventes ont été réglées par chèque au Nom de M. HENNEVIN Léopold. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise l'encaissement de ces 2 chèques soit 150,00 euros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Avis du Conseil Municipal sur le projet METHA SOLESMOIS : Monsieur le Maire explique le projet de méthanisation METHA SOLESMOIS qui s'implantera sur la route de Vertain à Solesmes. Le projet a été présenté au Conseil Communautaire du 6 avril dernier.

- Permanences au bureau de vote « élections Départementales et Régionales du 13 juin prochain ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire, Michel DHANEUS.